
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Montbrison qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Montbrison qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20560_t1_0374_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

plus de 40 livres pesant tant charpie que bandes pour servir à nos défenseurs de la patrie blessés.

Aussitôt que notre commune a eu connaissance qu'il falloit replanter des arbres de la Liberté pour le 1^{er} germinal pour remplacer ceux qui n'ont point repris et qui sont morts, nous venons, Citoyen président, aujourd'hui nous acquitter de ce devoir. Nous les avons remplacé de jeunes plans très vifs avec toutes les précautions possibles pour qu'ils reprennent, y ayant ajouté un arbre de la Fraternité, et nous espérons qu'ils réussiront et qu'en peu nous nous rassemblerons aux pieds de ces arbres chéris des Français; et à l'ombre de leurs branches feuillées, nous raconterons à nos neveux les grands travaux de ces hommes de la Montagne la Convention nationale, et les traits d'héroïsme de nos défenseurs de la patrie.

Et en attendant, tous les décadis, nous nous y assemblerons pour y lire les droits de l'homme et du citoyen, l'Acte constitutionnel et les décrets de la Convention en les inculquant à nos enfans et leur apprendre à les chérir.

Cette cérémonie, Citoyen président, s'est faite avec la simplicité des pauvres citoyens de la campagne, mais avec l'énergie d'hommes libres et républicains. A cet effet, la Société populaire, le Conseil général de la commune, le juge de paix qui y préside et toutes les citoyennes se sont assemblées sur la place où on a élevé ces arbres et planté aux cris de : Vive la République une et indivisible, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne, Guerre aux tyrans, Paix aux chaumières. L'on a chanté l'hymne des Marseillais, dansé la Carmagnole. Le tout a fini en buvant à la santé de la Sainte Montagne.

Nous finissons, Citoyen président, en invitant la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que le vaisseau de la République soit arrivé au port; mais point de paix avec les tyrans coalisés, les Républicains ne doivent traiter de paix qu'avec des hommes libres. S. et F. ».

GEOFFROY (juge de paix, présid. de la Sté).

39

La société populaire de Montbrison écrit que tous les objets du culte, en or, argent et autres métaux, ont été offerts à la patrie, et qu'il ne reste dans leur église que des emblèmes de la liberté. Les membres de cette société ont déposé 116 chemises, des bas, des souliers, armé et équipé 2 cavaliers; guerre aux tyrans, voilà leur devise; vaincre ou mourir, voilà leurs cris de ralliement; mourir pour la patrie, ou la rendre libre, voilà leur ambition.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

(1) P.V., XXXIV, 146. B^{1a}, 6 germ. ; M.U., XXXVIII, 119-20 ; J. Sablier, n° 1220.

40

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne remercient la Convention de l'établissement du gouvernement provisoire révolutionnaire, l'invitent à rester à son poste.

Insertion au bulletin (1).

[Mortagne, 6 vent. II] (2).

« Vive la Convention ! Citoyen président, dis lui de rester à son poste et qu'elle continue à tenir les rênes du gouvernement. Tu verras, par l'extrait ci-inclus, en date du 26 frimaire, avant d'avoir reçu le décret du 14, qu'elle est félicitée sur ses travaux et sur ce décret qu'elle a rendu.

Nous continuons et nous vendons à l'instant des biens d'émigrés qui passent le double de l'estimation. S. et F. ».

DELESTANG, AUBERT.

[Extrait des délibérations du distr. Séance du 26 frim. II].

...où étoient Bourneuf, Colivet, Aubert, Sublot (ad^{ura}) et Delestang (procur.-syndic).

Sur la proposition du procureur-syndic, le directoire a arrêté qu'il seroit écrit à la Convention pour la féliciter sur la sagesse des décrets qu'elle ne cesse de rendre journellement pour le bonheur du peuple et notamment sur le décret qui fixe le mode du gouvernement provisoire et révolutionnaire de la France.

P.c.c. : VAILLANT (présid.), MANGIN (secrét.).

41

La société populaire de Mer écrit qu'elle ne connoît que le culte de la Raison; elle invite la Convention à ne point quitter son poste, et elle jure de ne poser les armes qu'après la mort du dernier des ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mer, 8 vent. II] (4).

« Citoyen président,

Nous ne connoissons plus d'une espèce de culte : c'est celui de la raison. Elle seule mérite les hommages de l'homme libre; elle seule est digne de notre encens, aussi n'y a-t-il qu'elle, parmi nous, qui ait un temple et des adorateurs. Nous venons de célébrer en son honneur, une fête charmante. La gaieté et l'union qui y ont présidé, attestent les progrès de l'esprit public et sont autant de rayons de lumière qui présagent la chute prochaine du fanatisme expirant.

(1) P.V., XXXIV, 146 ; M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 298, pl. 1034, p. 67, 68.

(3) P.V., XXXIV, 146. B^{1a}, 6 germ.

(4) C 299, pl. 1048, p. 19. Broch. impr. 7 p. contenant, à la fin, l'arrêté de la Sté décidant l'impression de ce récit, daté du 25 pluv. et signé GIBERT-CHÉRION (présid.), LENORMANT-COUDRAY, BODIN (secrét.).